

MENTIONS LEGALES

Traitement des données à caractère personnel

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, dite loi " Informatiques et Libertés " relative aux fichiers et aux libertés et à l'article 43 de la loi du 30 septembre 1986, ce site Internet a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le numéro 696325. Les téléservices associés ont eux fait l'objet d'une déclaration sous le numéro 1746374

Les données personnelles recueillies sur le site résultent de la communication volontaire lors du dépôt d'un message électronique, de l'utilisation d'un téléservice sur le site Web ou d'une communication à l'un des services de la Ville. Elles ne servent qu'à transmettre les éléments d'informations liés aux demandes et aux prestations réalisées par la Ville de Vénissieux.

En raison du caractère nominatif, privé et confidentiel de certaines données, les utilisateurs sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès aux informations nominatives les concernant et d'un droit de rectification ou suppression en vertu des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée à :

Mairie de Vénissieux
Direction des Systèmes d'Information
5 avenue Marcel Houël
69200 VENISSIEUX

Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA)

Déclaration volontaire de conformité partielle

La Mairie de Vénissieux

Adresse : 5 avenue Marcel Houël

Tél. 04.72.21.44.44

La mairie de Vénissieux atteste la conformité partielle de ce site aux recommandations du RGAA (référentiel général d'accessibilité pour les administrations) version 2.2.

Définition de l'accessibilité d'un site

Tim Berners Lee du W3C (World Wide Web Consortium) définit l'accessibilité comme un moyen de « Mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique ou leurs aptitudes physiques ou mentales ».

Ainsi, respecter les règles d'accessibilité c'est permettre d'accéder aux contenus d'un site avec des moyens adaptés à chaque situation de handicap (lecteur d'écran, clavier braille, système d'eye-tracking, souris ou clavier spécifiques) ou de mobilité (tablette, téléphone, borne...).

Contexte et avancement du projet

Le site <https://kiosque.venissieux.fr> est un portail hébergé pour le compte de la Ville de Vénissieux et développé par l'éditeur de logiciel TECHNOCARTE

Au vu du très grand nombre de contenus et de leurs disparités, il est apparu matériellement ou techniquement irréaliste de rendre ce site 100% accessible.

Le traitement est toujours en cours pour les documents publiés.

Le détail de la mise en accessibilité des contenus est précisé dans le chapitre suivant.

Résultat de l'évaluation

Préambule

Date de l'évaluation : mai 2014

Évaluée par la Ville de Vénissieux et le SITIV

Méthode utilisée : en l'absence d'outils permettant d'utiliser le RGAA dans sa forme actuelle, l'évaluation du site a été réalisée selon le référentiel AccessiWeb 2.0 qui se base lui aussi sur les WCAG 2.0. Le référentiel AccessiWeb 2.0 propose une table de correspondance avec le RGAA 2.2. Accessiweb 2.0 est basé sur 137 critères regroupés en 12 familles qui correspondent aux divers éléments que l'on retrouve dans une page web (images, liens, couleurs, texte, formulaires)
Navigateurs Web graphiques : Internet Explorer, Firefox, Google Chrome.
Domaines évalués (lorsqu'ils existent)

- Image
- Couleurs
- Multimédia
- Tableaux
- Liens
- Scripts
- Éléments obligatoires
- Structure de l'information
- Présentation de l'information
- Formulaires
- Navigation
- Consultation

Points d'alerte au 26/05/2014 par domaine évalué

Voici une liste des thématiques conforme au niveau A dans l'application kiosque.

- Cadres
- Couleurs *
- Images *
- Multimédia *
- Navigation *
- Standard *
- Structure *
- Textes *

(*) La compatibilité du noyau « Front Office » du logiciel « Kiosque Famille » seulement. Ceci ne prend pas en compte les contenus ajoutés pour la personnalisation du kiosque, la charte graphique et le « Back Office ».

La liste des thématiques non conformes au niveau A dans l'application kiosque.

- Formulaires
- Tableaux
- Script
- Présentation

Référentiel Général de Sécurité 2.0

Afin de renforcer la maîtrise de la sécurité des systèmes d'information de la ville de Vénissieux, une étude des risques de sécurité de l'information pesant sur le téléservice « Kiosque – Restauration scolaire » a été réalisée. De ce fait, en application :

- de l'article 9 de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,
- du décret n°2010-12 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9,10 et 12 de l'ordonnance,
- de l'arrêté du Premier ministre en date du 6 mai 2010,

Ont été déterminés les objectifs de sécurité, notamment en matière de disponibilité et d'intégrité du système, de confidentialité et d'intégrité des informations ainsi que d'identification des utilisateurs du système et des informations face aux risques identifiés.